



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Déclassement d'une parcelle issue du domaine public routier à RUSS

Rapport n° CP/2015/329

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le déclassement d'une parcelle issue du domaine public routier située à RUSS, préalablement à sa vente.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande d'un particulier qui souhaite acquérir une parcelle le long de la RD 904 sur le ban de la commune de RUSS.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour les besoins du Département du Bas-Rhin, il a été convenu de répondre favorablement à cette demande.

La cession porte sur la parcelle cadastrée sous-section 5 n°713/0.8 d'une surface totale de 1.08 are.

En conséquence, la formalisation de l'acte peut dorénavant se concrétiser après déclassement.

En effet, pour sortir du domaine public routier, et ainsi relever du patrimoine privé aliénable du Département, les biens doivent préalablement être déclassés, avant qu'une seconde délibération puisse statuer sur la vente et les modalités de ce bien.

Ainsi, la parcelle cadastrée sous section 5 n°713/0.8 n'étant plus affectée à aucun service public, ni à l'usage direct du public, il convient donc de la retirer du domaine public du Département par la présente décision.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le déclassement de la parcelle désaffectée et cadastrée sous section 5 n°713/0.8 pour une contenance de 1.08 are.

- désigne par ailleurs M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized initial 'F' and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY